

Déploiement de DELTA IE – Import et Export

Trajectoire et modalités de bascule

Montreuil, le 25 juillet 2025.

I. DELTA IE – Volet Import

La montée en charge dans le nouvel outil, après une phase de hausse constante, est désormais en stagnation. La part des déclarations d'importation déposées dans DELTA IE est de 28 % au 20 juillet, pour la deuxième semaine consécutive. Le service en ligne est encore instable, empêchant de fait une bascule complète.

Néanmoins, le volume désormais important de déclarations déposées dans DELTA IE, ainsi que les tests réalisés avec des opérateurs pilotes, ont permis d'identifier un nombre conséquent d'anomalies. L'ensemble des anomalies bloquantes identifiées est en cours de traitement, et la livraison des correctifs correspondants a été planifiée. Elles seront corrigées, dans la mesure du possible, par ordre de priorité les 5 août, 26 août, 9 septembre et 23 septembre.

Au fur et à mesure des correctifs apportés, les cas d'utilisation de la procédure de secours décrits dans le BOD n°7557 du 10 janvier 2025 seront élargis pour préparer la bascule définitive. Ces cas seront progressivement précisés directement sur le journal des anomalies, repris sur le site internet de la douane : <https://www.douane.gouv.fr/fiche/limportation-delta-ie-volet-import> et dans la météo des services en ligne : <https://www.douane.gouv.fr/meteo/prodouane/pages/meteo>

A date, **la fin de bascule est fixée au 30 septembre 2025**. Au-delà de cette date, il ne sera plus possible de déposer des déclarations d'importation dans DELTA G/X.

Chaque opérateur est donc invité à anticiper cette échéance, en basculant l'ensemble de ses flux d'ici au 30 septembre 2025.

II. DELTA IE – Volet Export / Suivre de la Sortie (SDS)

a) Période de transition

La date de mise en service de DELTA IE – Volet Export et SDS (système AES) est fixée au **15 octobre 2025**. Une période de transition de deux mois sera engagée à partir de cette date. Elle se terminera le **14 décembre 2025**, date au-delà de laquelle les applicatifs français existants (DELTA G/X export – ECS) ne pourront plus échanger avec les systèmes des autres États membres, ces derniers étant déjà au format AES.

Durant cette période où les deux systèmes coexisteront (DELTA G/X – ECS et AES), la sortie du TDU supposera que toute déclaration d'exportation déposée dans DELTA G/X soit traitée dans ECS, et toute déclaration d'exportation déposée dans DELTA IE soit traitée dans SDS.

Lorsque le bureau d'exportation est français avec un bureau de sortie situé dans un autre État membre que la France, deux cas de figure se présenteront :

- i) Un déclarant français qui dépose sa déclaration d'exportation dans DELTA IE et indique un bureau de sortie étranger recevra en retour un message de certification de sortie du bureau étranger au format AES ;
- ii) Un déclarant français qui dépose sa déclaration d'exportation dans DELTA G/X et indique un bureau de sortie étranger recevra un message de certification de sortie du bureau étranger converti au format ECS afin que DELTA G/X puisse le traiter.

Lorsque la déclaration est déposée dans un autre État membre et que le déclarant étranger indique un bureau de sortie français, l'avis anticipé d'exportation sera orienté vers SDS. Ainsi, dès le 15 octobre 2025, les déclarations d'exportation déposées dans un autre État membre, au format AES, ne seront plus converties pour pouvoir être traitées dans ECS.

La période de transition s'applique donc uniquement au dépôt de déclarations d'exportation dans des bureaux de douane français. Les déclarations d'exportation déposées dans un autre État membre seront nécessairement traitées par DELTA IE – Volet export et SDS (système AES) dès sa mise en service.

Entre le 15 décembre 2025 et juin 2026, DELTA G/X export et ECS seront accessibles uniquement pour des tâches de gestion sur les déclarations déposées antérieurement, dont les rectifications et invalidations.

Après juin 2026, DELTA G/X export et ECS ne seront accessibles qu'en consultation des déclarations jusqu'au décommissionnement définitif des applicatifs prévu en décembre 2026.

b) Modalités de bascule

Durant la période de transition, les principes applicables sur le volet import seront reconduits :

- une **bascule progressive** des flux de chaque opérateur, selon la modalité qu'il considère la plus appropriée et sans contrainte de la part de la douane (par type de flux, de régime, de nomenclature, bureau de déclaration, agence, client, etc.) ;
- la **réversibilité** en cas d'impossibilité de valider les déclarations déposées dans DELTA IE, c'est-à-dire la possibilité de revenir sur DELTA G/X (la bascule d'un flux étant considérée comme définitive uniquement en l'absence de difficulté).

Ces éléments seront progressivement complétés au fur et à mesure du déploiement de DELTA IE – Volet Export / SDS.

III. Suivi du déploiement de DELTA IE – Import et Export

Les webinaires import-export se poursuivent et ont vocation à fournir une information complète et actualisée sur le déploiement de DELTA IE, à échéance régulière.

Durant les phases de transition import, puis export, la DGDDI diffuse les informations relatives à la bascule par plusieurs canaux :

- i) Une communication hebdomadaire sur douane.gouv reprenant des éléments sur la montée en charge ainsi que le planning et le périmètre des livraisons correctives :
<https://www.douane.gouv.fr/actualites/etiquette/refonte-de-limport-export>
- ii) Une publication reprenant l'ensemble des anomalies pouvant être identifiées et précisant les mises à jour des contrôles de cohérence : <https://www.douane.gouv.fr/fiche/limportation-delta-ie-volet-import>
- iii) La météo des services en ligne en cas de dysfonctionnements :
<https://www.douane.gouv.fr/meteo/prodouane/pages/meteo>

Toute anomalie doit être remontée à la fois à votre prestataire de connexion EDI et à la DGDDI via une demande d'assistance dans le téléservice OLGA.